CNHS - Hockey Subaquatique

Samedi 29 septembre 2018, Dimanche 31 septembre 2018 Paris



1 Accueil des participants

Présidents de région :

Normandie (LDPN): pas de représentant - 66 voix

HdF: Gérald Lévèque (excusé, représenté par Karine Frisse) - 87 voix

BPL : Philippe Lépineux - 165 voix

Grand Est: Eric Noël (excusé, représenté par Pascal Blanc) - 105 voix

AURA: Maxime Dooms (excusé, représenté par Christophe Forlay) - 158 voix

NA: Serge Ceaux - 111 voix

OPM : Laurent Beigbeder - 125 voix PACA : Thomas de Trébons - 204 voix Guadeloupe : Gilles Renaison - 26 voix

IDF: Pascal Blanc - 274 voix

Autres présents :

Dominique Ruaux, Président

Rémy Gillet, Secrétaire

Hélène Fauqueux, Chargée des finances

Alexandre Fuster (en audio), Coordinateur du CNA

Arnaud Lagabbe, manager des équipes de France

Christophe Forlay, gestion des arbitres CNA

Julie Vincent, chargé de la formation des arbitres CNA

Anne Henckes, CNM

CNC: représenté par Pascal Blanc

Début de la réunion samedi 29 septembre à 9h45.

1.1 Inscription des divers

- Passerelles initiateur entre les commissions sportives
- Présentation de More-Sports dimanche matin

2 Approbation du C.R. de la CNHS du 24/03/2018

Voté à l'unanimité.

3 Equipes de France

3.1 Bilan de la saison 2017-2018

3.1.1 Championnats du monde Elite – Masters Québec

- 4 équipes engagées:

- Elites Femmes et hommes
- Masters Femmes et hommes
- 3 finales:
 - Elite Hommes, masters femmes et masters hommes
- 2 titres:
 - Masters femmes et masters hommes
- 1 médaille d'argent:
 - Elite hommes

Points négatifs de Québec 2018:

- La 5ème place de l'équipe de France Elite femme est une déception qu'elles auront à cœur de nous faire oublier lors des prochaines échéances internationales.
- L'hébergement et le transport pour les équipes élites.

Points positifs de Québec 2018:

- Les résultats
- La présence de 5 anciens joueurs/joueuses U23 dans les équipes Elites.
- L'excellente ambiance au sein du groupe France.

Retour positif des arbitres sur le nombre de fautes réduit des équipes de France

3.2 Bilan Colloque des entraîneurs

Appel à candidature sur les postes de coach Elite Homme et femme.

Souhait d'avoir un préparateur physique par équipe : besoin de budgéter ce poste, voir comment ça se passe au niveau des autres commissions. La présence au cours du championnat n'est pas nécessaire, ce qui compte c'est le suivi longitudinal. Les interventions vont aussi permettre de faire monter le niveau des entraineurs.

Souhait de l'intervention d'une nutritionniste au cours d'un stage pour faire de la sensibilisation (250€/intervention). Myriam Charles-Moreau sera sollicitée. Eventuellement possibilité de profiter des actions de la commission médicale et préventive pour financer cette action.

Les stages France sont également ouverts aux entraineurs des clubs, à la charge des clubs, afin de faire monter le niveau de nos cadres.

Doublon de championnats internationaux entre U23F et élite F : il y a un déficit de joueuses pour l'équipe élite pour les championnats d'Europe, qui doit être renforcée par des joueuses U23F. La règle a clairement été définie en réunion des entraîneurs : la priorité est donnée aux championnats du monde U23F. Les filles qui sont candidates à participer aux 2 championnats seront accompagnées pour la préparation physique.

3.3 Prochains championnats internationaux

Championnat d'Europe Elite à Castellon du 27/07 au 04/08 Chef de délégation : appel à candidature pour Castellon.

3.3.1 Championnats du monde Jeunes Sheffield

Chef de délégation : Dominique Ruaux pour Sheffield

Championnat du monde U19 et U23 du 13 au 25/08, avec pour la première fois 4 équipes engagées!

Stage de détection de la Rochelle 1 et 2 septembre 2018 : 38 jeunes de U19M, 16 en U23F, 16 en U23M et 16 en U19F. Présence principalement des clubs de la moitié Nord.

Certificat médical: réponses données pendant l'été. Arnaud signale que pour tous les joueurs convoqués aux stages France, un certificat médical annuel par un médecin du sport ou fédéral est préconisé, avec électrocardiogramme pour tous et test d'effort pour les plus de 35 ans.

Débat sur le souhait des sélectionneurs de faire muter toutes les filles U23 dans les clubs de D1. Il en ressort que la CNHS ne souhaite pas dépouiller les clubs formateurs au profit des équipes de D1, notamment pour combler le fossé entre D1F et D2F.

3.3.2 Organisation en France du championnat du monde en 2021

Le dossier Clermont Ferrand n'a pas été accepté par la municipalité.

La démarche de recherche d'une piscine à Montpellier a été faite. La région OCC est motrice, avec des relations au niveau des politiques en place.

More-Sport se propose d'intervenir comme sponsor de l'organisation, en finançant tout l'aspect communication, vidéo. Présentation prévue au CDN la semaine prochaine.

Le feu est vert au niveau CMAS pour organiser les mondiaux en France.

3.4 Financement des équipes de France

Autonomie démontrée de la CNHS à gérer les équipements des équipes de France.

Débrieffing prévu la semaine prochaine sur les problèmes d'hébergement de Québec.

Pour Sheffield : prévision de location de Minibus + volonté d'avoir un hébergement avec cuisine commune pour avoir l'autonomie dans les repas.

4 Collège National des Commissaires (CNC)

4.1 Bilan du dernier CNC

Voir CR du CNC pour l'organisation du CNC avec les rôles répartis pour les différentes fonctions. Pour la mise à disposition de matériel à l'occasion des championnats de France, les clubs seront sollicités en priorité, puis la Région, puis enfin le matériel de la CNHS.

4.2 Finalisation de la règlementation pour la saison 2018/2019

Pb de la règle du coin (qui reste en test en France, en attente de validation au niveau international), et de l'avantage qui feront l'objet de fiches d'explicitation.

Il est demandé la modification d'un article Fr 1.9.9

Fr.1.9.9 – L'inscription d'une équipe, qu'elle résulte de l'envoi de la fiche d'inscription pour les championnats D1M, D1F, D2M, D2F, D3M, D4M et masters ou d'une préinscription dans les catégories, jeunes, juniors et D3F emporte l'obligation de régler les frais d'inscription, y compris en cas de désistement ultérieur de l'équipe.

A défaut, le club ne s'étant pas acquitté des frais d'inscription (ou les clubs concernés en cas de bi ou tri club) ne pourra(ont) inscrire aucune de ses équipes en championnat national tant que le règlement ne sera pas intervenu.

Abstention: Nouvelle Aquitaine

Voté à la majorité

Le fait de jouer une nouvelle mort subite étant quasiment impossible en raison des créneaux horaires disponibles et la question étant posée du nombre de points attribué à chaque équipe au sortir d'une mort subite (dans le cas de versement dans la même poule), il est proposer de modifier l'article Fr 3.13 (suppression de la possibilité de faire une mort subite entre 2 équipes à égalité dans les poules)

- Fr.3.13 En cas d'égalité en fin de poule, ronde, ..., le classement des équipes à égalité est déterminé prioritairement en fonction de la hiérarchie des critères suivants :
- 1° Du résultat du dernier match qui a opposé les équipes concernées.
- 2° Du nombre de buts encaissés dans la poule concernée.
- 3° Du nombre de buts marqués dans la poule concernée.
- 4° D'un tirage au sort.

Voté à l'unanimité

L'article Fr2.4 doit être ainsi complété (ajout de la notion d'appartenance à la D1 de la saison précédente):

Fr.2.4 - Lorsque le nombre d'équipes en championnat régional (R) est suffisant, les X équipes de cette région classées en 1re division masculine nationale la saison précédente ne sont pas tenues de disputer le championnat régional ; la condition précise est : " lorsqu'en fin d'une saison donnée (juillet), R est supérieur à X+12, ces X équipes sont soumises à cette règle la saison suivante".

Contre: PACA, AURA (362 voix)

Abst: HDF, GE (192 voix)

Pour : 701 voix Voté à la majorité

L'article Fr6.2 doit être modifié :

Fr.6.2 – Conditions d'accès aux championnats - L'encadrement est formalisé par l'engagement écrit et signé du président du club ou de son représentant sur la fiche d'encadrement (disponible sur le site internet CNHS). Celle-ci sera transmise au commissaire national des compétitions au plus tard le 15 octobre de chaque nouvelle saison sportive, une copie étant adressée au président de région.

Voté à l'unanimité

Comme voté en AG, le paragraphe suivant est supprimé

« Pour un club ayant plus de trois équipes inscrites en championnat de France, le nombre d'AN2 Actif exigé est de 3. »

Présentation de la fiche d'encadrement, validation par les régions

Changer la date du 15 au 20 octobre 2018 pour être en conformité avec ce qui est annoncé sur le site de la CNHS

La mention suivante est ajoutée :

Note générale : Les encadrants et arbitres nommés dans cette fiche doivent être à jour de leur licence pour la saison.

Voté à l'unanimité

Il est demandé la modification de l'intitulé de l'article J1.9 en « J1.9 Répartition des équipes dans les poules »

Voté à l'unanimité

Proposition de dédoublement de la D4

Devant le peu d'enthousiasme suscité par la Coupe des Régions, le CNC propose la suppression de cette compétition. En remplacement, il est proposé soit de dédoubler la D4 (Nord/Sud ou Est/Ouest) soit de créer une D5.

La CNHS fait remarquer au CNC l'importance de la coupe des régions dans le cursus de formations des joueurs élites, passant par une sélection régionale. La volonté de la CNHS est de faire monter le niveau de cette coupe des régions. Il est demandé aux présidentes et présidents de région s'ils sont favorables à la suppression de la coupe des régions.

Voté contre à l'unanimité

Le secrétaire de la CNHS fait remarquer au CNC qu'une formule "Devant le peu d'enthousiasme suscité par la Coupe des Régions" doit être étayée par des statistiques de participation à cette compétition.

Proposition du CNA:

Supprimer l'obligation pour les commissaires d'être AN2, afin de faciliter le recrutement de nouveaux commissaires. Dans la fiche d'encadrement, un Arbitre ou un Commissaire peut être mentionné. Cette proposition sera analysée par le CNC.

4.3 Quotas des régions pour la saison 2018-2019

CF document Quotas

En cas de désistement pour la D4, un quota sera donné, dans l'ordre, à :

- la région classée 11 ème en D3 l'année précédente ;
- la région classée 12 ème en D3 l'année précédente.

4.4 Autres votes

Question posée aux présidents de région : la vérification des éléments de certificats médicaux permettant l'obtention de la licence de la pratique du hockey en compétition doit-elle rester sous la responsabilité de la CNHS ou bien, cette vérification étant redondante d'un point de vue légal (cf code du sport article L231.2-1) car c'est au président de club de faire les vérifications nécessaires lors de l'établissement de la licence, la CNHS n'a plus à vérifier cet élément lors des compétitions.

Pour la continuité de la vérification des certificats par la CNHS : NA, IDF, EST \rightarrow 490 Pour l'arrêt de la vérification des certificats par la CNHS : GUA, PMOCC, AURA, BPL \rightarrow 474 Absentions : PACA, HDF \rightarrow 291

La vérification continuera donc d'être effectuée en début de compétition.

Vérifications à faire en début de compétition :

Lors du contrôle des licences, les éléments suivants sont vérifiés pour chaque compétiteur :

- Licence valide
- Assurance

- Pièce d'identité
- Autorisations parentales si le cas se présente
- Le dernier certificat médical mentionnant la pratique du hockey subaquatique en compétition ayant permis la délivrance de la licence,
- Si le certificat médical a plus d'1 an et moins de 4 ans à la date de la compétition,
 l'Attestation réponses négatives QS-SPORT ayant permis le renouvellement de la licence

Vote pour l'application dans les dispositions saisonnières de la saison 2018-2019

Contre: 0

Abstention: BPL, GUA, PMOCC

Voté à la majorité

Proposition de formulation dans l'article

Fr.1.6.1 - Chaque participant (joueurs et arbitres) doit posséder une licence FFESSM de la saison en cours (Cf. textes fédéraux) et une assurance complémentaire couvrant l'activité, ainsi que la carte d'identité fédérale dûment complété et signée ou une pièce d'identité (Carte d'identité ou passeport en cours de validité), et un certificat médical valable pour la pratique de la compétition (sur formulaire FFESSM ou à défaut sur papier libre du médecin) de moins d'1 an. Si le certificat médical a plus d'1 an et moins de 4 ans à la date de la compétition, chaque participant doit en plus fournir l'Attestation réponses négatives QS-SPORT ayant permis le renouvellement de la licence. Pour les mineurs une autorisation parentale (voir 1.5.2) est également requise.

Cette proposition est soumise au CNC pour analyse, à traiter le plus rapidement possible.

5 Calendrier national

5.1 Compétitions (2018/2019). Confirmation des lieux et dates.

Intitulé	Date	Lieu	Commissaire	Matériel
Manche 1 D1M et D1F	10 et 11 novembre 2018	Montluçon	Thierry	CNHS
D1M Manche 2 et D2F	6 et 7 avril 2019	Clermont	Dominique	Clermont / CNHS
Manche 3 D1M et D1F	7 au 9 juin 2019 ou du 8 au 10 juin si à La Rochelle	Montluçon, Villejuif ou La Rochelle (à confirmer)	Eric C ou Sabrina	CNHS ou La Rochelle-NA
D2M	15 et 16 juin 2019	Saint Brieuc	Laurent	St Brieuc
D3M	15 et 16 juin 2019	Saint Brieuc	Philippe L	St Brieuc
D3F	25 et 26 mai 2019	Mulhouse	Stéphane	Mulhouse
D4M	18 et 19 mai 2019	Berck	Olivier	
Juniors/Minimes	16 et 17 mars 2019	Châteaubriant	Loïc + Philippe L	BPL
Benjamins/Cadets	11 et 12 mai 2019	Lagny	Cécile + Stéphane	Lagny / IDF
Masters	2 et 3 février 2019	Montluçon	Eric C / (Sabrina)	CNHS

Intitulé	Date	Lieu	Commissaire	Matériel
Coupe des régions	2 et 3 février 2019	Montluçon		

Pour 2019/2020, propositions:

- Manche 1 les 9 et 10 novembre 2019, à définir
- Manche 3 les 29 au 31 mai 2020 à Clermont Ferrand
- Une compétition 2^{ème} quinzaine de mars 2020 à Saint Malo (très incertain)

5.2 Formations et examens

EF1 : pas de formation cette saison, il n'y a pas de région organisatrice. Un examen sera proposé pour les recalés de 2017.

AN2:

- Stage pratique 1 : 1^{er} et 2 décembre au cours du stage France à La Rochelle
- Stage pratique 2 : 12 et 13 janvier au cours du stage France à Clermont
- Stage compétition 1 : 16 et 17 mars 2019 sur le Junior / Minimes à Châteaubriant
- Stage compétition 2 : 6 et 7 avril 2019 sur la manche 2 à Clermont
- Examen 1: 18 et 19 mai 2019 sur la D4M à Berck
- Examen 2 : 15 et 16 juin 2019 sur la D3M à Saint Brieuc

5.3 Stages équipes de France.

Stage de détection de la Rochelle 1 et 2 septembre

Pas de stage élite avant janvier 2019

Stage jeunes

27/28 octobre stage jeunes filles à Rennes

Stage en octobre Montluçon jeunes homme (20/21 Oct).

Stage jeune (U19/U23), 1 et 2 décembre 2018 La Rochelle

Stage jeunes (hommes et femmes), en janvier à Clermont

Février coupe de France des régions.

Mars 30/31, piscine pour 4 équipes jeunes (Abbeville ?)

Avril ??

Mai ???

Juin, pas de stage pour cause d'examen.

Stage long: 6 au 9 juillet à Saint Brieuc si possible.

5.4 Réunions Collèges.

CNC: 29 juin 2019

CNA: 19/20 ou 26/27 janvier 2019

CNI : réunion skype le 3^{ème} WE de novembre

AG CNHS: 30 et 31 mars 2019 à Brest

6 Collège National des Arbitres (CNA)

6.1 Bilan des arbitrages saison 2017/2018

Voir annexe Rapport gestion des arbitres saison 2017-2018.

160 arbitres dans la base fédérale (diplômés AN2)

- 27 ont été inactifs en 2017-18.
- 5 seulement contre 7 l'an passé, ont pris leur année blanche (souhait de leur part en début de saison).
- 5 contre 10 l'an passé, n'ont pas formulé de vœux avant le CNA de janvier.

1 AN2 a été réactivé

Besoin de 146 arbitres, incluant les commissaires.

123 AN2 actifs, pour 110 AN2 actif la saison précédente.

53 AN2 ont déjà utilisé leur année blanche.

Utilisation du formulaire Google drive en augmentation. Un petit bug a été corrigé sur le publipostage des mails d'affectation des arbitres.

Problème sur le championnat junior qui a changé plusieurs fois de date et de lieu.

Problème de communication entre le responsable d'arbitrage, le commissaire, le responsable de la compétition et les arbitres, pour les présences/absence (arbitres ou équipes) au cours des championnats.

→ Action : modification de la feuille d'engagement et de la convocation en précisant qu'il faut prévenir les 3 acteurs

Problème de norme du terrain minimes/juniors à Hyères.

Les AN3 ont fait la majorité des stages France.

Le CNA demande des AN2 volontaires pour faire 2 compétitions dans l'année. → à ajouter dans le formulaire de vœux.

Problème de pouvoir valider des AN1 avant l'âge de 18 ans sur la base fédérale → problème de gestion de la base fédérale à remonter pour correction.

6.2 Bilan des formations saison 2017/2018

Formation AN2:

- 11 inscrits
- 2 candidats en reliquat de la saison précédente
- 2 sessions de formation théorique (BPL + AURA). 1 candidat n'a pas suivi la formation théorique.
- Stages pratiques : janvier à Abbeville (3 candidats) et 6 candidats sur la manche 2
- 2 examens : juniors/minimes (5 candidats, 1 reçu) et D4 (2 candidats, 1 reçu)

Message aux présidents de région : il est demandé que les candidats présentés aient un bon niveau de formation AN1 ainsi que de la pratique au cours des championnats régionaux, accompagnés de formateurs régionaux pour corriger. Rappel : les supports de cours AN2 sont présents sur le site de la CNHS.

6.3 Finalisation des règles de jeu pour la saison 2018/2019

Pas de nouvelle règle à voter.

6.4 Préparation saison 2018/2019

Formation AN2: 6 candidats reliquat + 3 inscrits supplémentaires.

Le stage théorique est supprimé, mais il y a 2 stages pratiques. S'en référer aux diaporamas présentés sur le site, et un questionnaire sera mis en œuvre, peut être sur la saison suivante, afin de s'assurer que les candidats ont bien pris connaissance des règles de jeu.

6.5 Informations Internationales

Très bon niveau des AN3 au cours des Mondiaux, tous dans les 10 premiers, avec une mention spéciale pour Julie et son intégration au niveau international.

Présentation des règles acceptées / refusées lors de la réunion internationale.

Règles intégrées : masque monohublot en polycarbonate autorisé, pas d'accrochage au but, lancement du temps / prison à la remise en jeu, temps arrêté pdt la mort subite... par contre maintien du positionnement du palet à 2 m au lieu de 3m, pas de règle du coin.

7 Collège National des Instructeurs (CNI)

7.1 Bilan des formations 2017/2018

Formation MEF1

- Fleurianne arrête la formation MEF1 : recherche de son remplaçant
- Tous les candidats (à l'exception de 1) ont validé l'examen. Il reste à valider quelques UV pour certains candidats. 6 nouveaux EF1 potentiellement, dont 3 femmes.

7.2 Formation des Entraîneurs équipe de France

Cf colloque, séminaire, invitation des entraineurs clubs aux stages France.

7.3 Préparation saison 2018/2019

MEF1:

Pas de formation MEF1 prévue pour 2018/2019, aucune région ne s'est proposée pour l'organisation. Il y a 6 candidats qui ont cependant émis le souhait de s'inscrire.

Pour 2020, BPL se propose à l'organisation de la session.

MEF2:

2 nouveaux candidats, mais pas de candidate.

La nouvelle formule du MEF2 est conçue pour alléger le cursus, avec la suppression de l'UV2.

Message aux présidents de région pour motiver les MEF1 à s'engager dans le MEF2.

A noter qu'un MEF2 sera demandé pour inscrire une équipe en D1F en 2021.

VAE:

La proposition de VAE (pour les 3 niveaux) est mise en attente car le DTN souhaitait intégrer toutes les commissions. Le projet sera cependant remis à l'ordre du jour au cours du prochain CDN.

7.4 Séminaire entraineurs

Une demande est faite d'organiser un séminaire des entraîneurs regroupant les entraineurs des clubs et les entraineurs des équipes de France afin de faire coïncider les objectifs des équipes France avec ce qui est réalisé dans les clubs et faire bénéficier aux clubs des retours d'expériences des entraîneurs France. Une ligne budgétaire sera demandée pour la saison 2018/2019.

7.5 Nomination des Instructeurs

Pas de nouvelle nomination.

8 Collège National des Médecins (CNM)

Information sur le certificat médical:

- Pour tous les joueurs
- Pour les athlètes qui prétendent aux équipes de France : un article publié dans le règlement médical de la CNM (article 19) http://medical.ffessm.fr/?page_id=1576. Ce qui est demandé, c'est un certificat annuel, par un médecin du sport ou fédéral, et il est recommandé un bilan cardiaque (ECG).

Code du sport du le certificat médical : Article L231-2 + décret du 12/10/2016 http://medical.ffessm.fr/?page_id=1266

Certificat médical CACI

Le modèle de CACI "Certificat médical d'Absence de Contre-Indication "est proposé par le Comité Directeur National et mis à disposition sur le site de la FFESSM :

https://ffessm.fr/pages.asp?p=409&t=DISPOSITIF%20DU%20CERTIFICAT%20M%C3%89DICAL%202017/2018

https://ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/pdf/CACI_V_05_2018.pdf

Présentation du site de la commission médicale et préventive où beaucoup d'informations sont disponibles, sur les sujets des sports de compétition : http://medical.ffessm.fr/
Présentation du questionnaire de dépistage du surentrainement

Sur-classement:

- Un travail a été effectué par la commission médicale pour donner des préconisations sur les conditions de surclassement, sur la base des consignes du DTN sur l'organisation des catégories d'âge.
- Les propositions sont maintenant dans les mains du DTN
- Pour cette nouvelle saison, nous restons sur le protocole de la saison dernière concernant les surclassements des catégories jeunes.
- Un certificat médical valable un an pour tous les surclassés avec nos même régles de catégorie jeunes.
- Pas de spécificité pour les vétérans.

Commotion Cérébrale

- Le sujet a été abordé par la Nouvelle Zélande au cours des mondiaux, peut être sur requête de leur ministère des sports.
- Le hockeysub n'est pas encore au niveau de risque du Rugby, mais quelques cas ont déjà pu être observés dans le passé
- Une affiche du CNOSF existe qui explique assez bien les choses
- En cas de détection ou suspicion d'une commotion cérébrale, il ne faut pas remettre l'athlète en jeu au cours du week-end de compétition
- Proposition : que l'affiche du CNOSF fasse partie du cahier du commissaire afin d'informer les commissaires des symptômes à détecter.

Objectif de récupérer des données d'accidentologie : Proposition d'une fiche de rapport des accidents relevés en cours de compétition / stage.

Des supports de communication sur différents sujets sont en cours de réalisation pour aider les athlètes et les commissions (dopage, nutrition, ...).

9 Bilan budget 2018

Dépassement du budget compétition, notamment dû au coût de la piscine de Montluçon qui passe de 1600 € à 3500 €.

Problème de délai pour la présentation des feuilles de frais pour l'arbitrage.

Dépassement du budget compétitions internationales pour les mondiaux à Québec, principalement dû à la solution d'hébergement. Ce dépassement sera heureusement compensé par la non réalisation du championnat d'Europe jeunes.

Difficulté avec le poste des stages France : il y a plus d'équipes à gérer maintenant alors que le budget n'a jamais évolué.

Tenues pour les commissaires et arbitres : possibilité de financer une partie de cet équipement avec le reliquat de budget formation des cadres.

Pour 2019:

- Augmentation sur le budget championnats de France (coût piscine, arbitrage à 3)
- Poste compétitions internationales : sensiblement le même budget

10 Tour des Régions

10.1 Faits marguants et perspectives

AURA: disparition d'un club (Pierrelatte) et naissance d'un nouveau (Thonon).

OCC: stable

NA : Bon Encontre est en train de faire un partenariat FFESSM/ UNSS multi activité subaquatiques, objectif de faire un championnat UNSS avec 2 collèges normands qui sont déjà sur ce format.

GUA: Saint Barthélemy pourrait participer à la D4.

BPL: création du club de La Bernerie en PDL (H+F). Pas de coupe de l'Atlantique en 2018, ni en 2019. Besoin de savoir si BPL aura 1 ou 2 quota de D4 afin de donner une place au vainqueur de 2^{ème} division régionale. Toujours le tournoi féminin 2019 à Rennes, avec une session initiateur théorique féminine le samedi matin.

PACA: RAS

11 Communication

Nouveau site web à venir.

Demande de bénévoles pour animer la communication au sein de la commission.

12 Préparation des 40 ans de notre commission nationale

Lionel Dumeau effectue un travail de recherche auprès des régions sur les archives des championnats de France entre 1990 et 1997. Si des personnes ont des résultats à communiquer sur cette période, il faut prendre contact avec Lionel.

Les 40 ans de la commission seront fêtés en 2020.

13 Points divers

13.1 Passerelles initiateur entre les commissions sportives

Une prise de contact est à faire entre Karine Frisse et les régions qui ont commencé à réaliser des cursus de formation initiateur tronc communs entre plusieurs commissions :

- BPL : Tir, pêche, hockey et apnée

- Est: Tir et apnée

IdF : Apnée et tir sur cible

13.2 Présentation de More-Sport dimanche matin

Guillaume et Frantz présentent leur société, More-Sport

- Capital de 15 k€
- 3 dirigeants
- 4 collaborateurs
- Financement avec la BPI
- Objectif : promotion du hockeysub, et particulièrement des jeunes
- Outils : chaine TV web, boutique en ligne, location de palmes

Objectif d'établir un partenariat avec la FFESSM pour officialiser le soutien aux équipes de France.

Bonne introduction auprès de la CMAS au cours des mondiaux à Québec.

Proposition d'organisation de la partie média des mondiaux 2021 en France.

13.3 RGPD

La numérisation des données pour la vérification préliminaire des licences et des certificats médicaux est problématique vis-à-vis de la réglementation RGPD. La FFESSM n'a pas donné de consignes particulières sur l'application de cette réglementation, pour les clubs ou pour les commissions. Le fonctionnement actuel de la vérification doit donc être conservé.

13.4 Manuel de Benjamin Mayen

- Guide théorique et pratique de l'entraineur : Former un joueur de hockey subaquatique
- Rédaction réalisée d'un manuel de 107 pages
- En relecture
- A proposer en hors série subaqua, comme pour les autres commissions

Fin de séance dimanche 30/09 à 12h30.